

CTA

Jeudi 28 Janvier 2021



GUYANE

Monsieur le Recteur,
Mesdames, Messieurs,

En préambule de cette déclaration liminaire, l'UNSA-Éducation adresse, ses meilleurs vœux pour l'année 2021, à l'ensemble des personnels de notre académie.

Au-delà de cette tradition, empreinte de courtoisie, soyez assurés, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs, de la sincérité de nos vœux pour que cette année soit bien meilleure que 2020 sur tous les plans. Comme nous aimons le rappeler, à l'UNSA-Éducation : les mots ont du sens et c'est pourquoi, nous croyons à la force et au pouvoir du dialogue social.

Les lignes directrices de gestion qui sont examinées aujourd'hui, déclinent pour la seconde fois la loi du 06 août 2019, dite de transformation de la fonction publique.

Indépendamment de la qualité du travail et de la qualité d'écoute des services du Ministère, la philosophie des lignes directrice de gestion demeure inchangée. Elle met à distance les partenaires sociaux et cultive l'isolement des agents publics, là où finalement, il aurait fallu un dialogue social exacerbé. Le seul moyen pour ces agents de faire valoir leurs droits sera désormais, une démarche de recours individuel.

Ce choix politique est porteur de dégradations rapides pour l'ensemble d'un système qui va emmagasiner encore plus d'amertumes et de colères. Ce choix imposé par la loi, nous continuerons à le dénoncer et à le contester. C'est donc en toute logique que nous voterons « contre » ces LDG.

Monsieur le Recteur, nous profitons également de cette instance pour vous faire part de l'état d'épuisement et d'anxiété des personnels avec cette pandémie et tout ce qu'elle déclenche comme risques psycho-sociaux. Le taux d'absentéisme des personnels de l'Éducation ne cesse d'augmenter et les causes ne sont pas liées qu'à la Covid-19, en exemple les alertes liées au bâti scolaire (écoles Vendôme, Joséphine Horth, etc.).

L'absence de transparence et de communication sur les cas avérés et cas contacts dans nos établissements alimentent un climat déjà anxiogène.

#AgirAvecVous



Déclaration Liminaire

La psychose s'installe, là où vous n'avez cessé de marteler que vous souhaitiez l'éviter. Rien n'est fait pour rassurer les collègues concernés par des cas Covid-19 dans leurs établissements (école S. Hulic, Clg L.Volmar à Saint-Laurent du Maroni). Ce n'est pas faute, de vous l'avoir tant de fois réclamée !

L'apparition de variantes du virus suscitent de nombreuses et nouvelles inquiétudes notamment sur les masques en tissu fournis par vos services et ceux « fait maison » portés par les élèves entre autres. Ils craignent également un risque de contamination accru et plus virulent.

Où sont les chiffres annoncés pour une transparence et l'apaisement des collègues ? Concernant les brassages, pourquoi faire reposer cette problématique uniquement sur les établissements, alors que par ailleurs l'état et les collectivités (transport, accueil, extérieur, restauration) il n'y a pas de réponse. Où sont les moyens humains supplémentaires pour les vies scolaires et les remplacements d'enseignants, d'AESH, AED, notamment... ?

Monsieur le Recteur, nous vous demandons de tenir vos engagements en accompagnant les collectivités défaillantes dans l'application des mesures barrières afin d'éviter l'entretien de cette ambiance délétère.

Avec l'arrivée de ces variants, la décision d'un re-confinement semble être sur le point d'être prise. Qu'en est-il de la continuité pédagogique au sein de notre académie? Pas de bilan effectif sur la continuité durant la première vague. Sans information claire, comment demander aux personnels de devenir « des premières lignes » au sein des établissements scolaires ? Quels sont les différents scénarii que vous avez envisagés ?

Le Ministère a distribué pour notre académie : 125 postes pour le 1er degré, 20 postes pour l'évolution démographique et 20 postes en HSA pour le 2nd degré.

Au vu des retards structurels que connaît notre académie, ces dotations sont loin de nous satisfaire notamment pour le 2nd degré. En effet, la compensation par 20 ETP en HSA est un choix qui complexifiera l'organisation des établissements, fera obstacle au fonctionnement des différentes équipes pédagogiques et ajoutera de la pression pour des personnels surchargés qui sont à la limite de la rupture, ce depuis plusieurs années déjà.

Au mois de mars, où nous aurons à débattre de la répartition de ces moyens, à l'UNSA-Éducation nous serons attentifs aux choix qui seront faits en espérant avoir des documents de travail complets et non juste soumis pour information.

UNSA ÉDUCATION- Section Régionale de GUYANE

3572 Route de MONTABO
97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 02 10 Fax : 0970625332

Mél : guyane@unsa-education.org



UNSA Education Guyane



UNSA-Education Guyane



#AgirAvecVous



D'autres domaines appellent eux aussi une réaction :

- Le sous-effectif des personnels administratifs qui ont de plus en plus de mal à répondre aux exigences du Ministère en matière d'amélioration des ressources humaines,
- la fragilisation de notre système par son sous-investissement au profit des missions accomplies par des personnels sociaux et de santé en nombre insuffisant.

L'UNSA-Éducation rappelle également que les enseignants en co-enseignement ne sont pas des remplaçants et les directeurs des variables d'ajustement.

La constitution d'un vivier avec les lauréats "liste complémentaire" n'est pas un luxe, encore aujourd'hui plus que jamais où les besoins en remplacement explosent.

L'UNSA-Éducation est aussi demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite. Qu'en est-il des PIAL ? Et du comité de l'école inclusive ?

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent de dé-complexification dite loi "4D" prévoit le transfert de la «médecine scolaire» aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité «conjointe» du chef d'établissement et de la collectivité.

Ce projet provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes.

Vous êtes-vous déjà projeté sur ce dossier?

Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités, mais la décentralisation des personnels n'est pas la voie qui le permet.

Pour terminer, l'UNSA-Éducation rappelle avec force que la présence des suppléants en instance est essentielle, non seulement pour une meilleure représentativité des différents corps, mais aussi pour enrichir les débats. Nous demandons à ce que des mesures soient prises pour que ces derniers y assistent

Nous vous remercions pour votre attention.

Les représentants de l'UNSA-ÉDUCATION

UNSA ÉDUCATION- Section Régionale de GUYANE

3572 Route de MONTABO
97300 CAYENNE

☎ : 0594 31 02 10 Fax : 0970625332

Mél : guyane@unsa-education.org

#AgirAvecVous

